



Terre de Liens Île-de-France **Rapport financier de l'exercice 2024** **Assemblée générale du 5 avril 2025**

2024, une année à l'équilibre

Notre budget continue de croître (+ 30% entre 2022 et 2023, + 24 % entre 2023 et 2024). Total des charges 2024 = 564 071 € pour un budget prévisionnel de 545 k€.

Dans les dépenses en augmentation notons la cotisation à la Fédération (et autres participations) budgétée à 22 400€ et qui a été de 36 000€. Nos budgets augmentent, la cotis aussi !

Malgré 18 k€ de dépassement sur le budget dépenses, nous terminons l'année quasiment à l'équilibre avec un léger déficit de 7 407 € alors que nous avions prévu un déficit de l'ordre de 40 k€ dans le cadre de la mise en œuvre de notre projet associatif dont l'un des principaux axes consiste à investir dans la communication afin de booster la collecte de dons régionaux et de développer le mécénat. Pour ce faire, profitant de la bonne santé financière de l'association, nous avons décidé d'y consacrer 80 k€ de nos fonds propres.

Du côté des dépenses

En application des orientations portées par l'AG de 2023, les trois nouveaux postes créés fin 2023 ont été opérationnels sur l'année entière, c'est pourquoi les dépenses de personnel (impôts et frais de formation compris) sont passées de 273 k€ à 365 k€ (+ 33 %).

Pour rappel, il s'agissait du renforcement de l'équipe Installation / Acquisition Foncier et de la création du poste de chargée de communication/mécénat en dédoublement du poste d'appui aux bénévoles.

L'équipe est maintenant constituée de 7 salariées pour un total de 6,2 ETP sur toute l'année.

A noter la mise en place en 2024 des tickets restaurant (6000 €).

Le reversement de 18 k€ de subvention (convention ville de Paris : animation foncière pour des acquisitions dans un rayon de 250km autour de Paris) est automatiquement couvert par la subvention obtenue et correspond donc à un jeu d'écritures qui s'annulent. A noter que ce transit de fonds gonfle artificiellement notre budget avec des répercussions à surveiller notamment pour le calcul de notre cotisation à la Fédération.

Des recettes plus importantes que prévues

Les recettes 2024 (557 k€) ont couvert les dépenses mieux que prévu puisque le déficit enregistré est de 7 k€ contre 39 € prévus. Elles sont en augmentation de 27 k€ (+ 5 %) par rapport à 2023 et dépasse de 44 k€ les prévisions – prudentes – faites début 2024.

Tout d'abord, nous avons fait le plein des subventions publiques prévues (258 k€), subventions publiques en augmentation de 23%. Cette augmentation est due à la nouvelle convention avec la ville de Paris (35 k€)

Le ratio de dépendance aux fonds publics reste stable : autour de 45 % du budget total.

La forte augmentation des prestations (+ 77 %) est due essentiellement à la réalisation en 2024 de projets d'acquisitions et de mise à bail rémunérées par la Foncière. Les prestations externes (interventions dans des formations, prestations auprès de collectivités) stagnent.

Les cotisations budgétées à 85 k€, sont en augmentation, 90k€.

Le mécénat direct, budgété à 15k€, est réalisé pour un montant de 47.5k€

Notons également un résultat financier de près de 5 k€ le double du résultat 2023, grâce au placement d'une partie de la trésorerie auprès du Crédit Coopératif.

Valorisation du bénévolat

Cette année l'association a pris en compte le bénévolat valorisé à hauteur de 57 175 €, notifié dans l'annexe des comptes 2024. Cette valorisation a été élaborée en prenant en compte les missions menées par des adhérent-es de l'association, de façon bénévole et librement consentie, pour contribuer à la mise en œuvre des activités constitutives de l'objet social de l'association. Les formats des missions liées à ces activités sont divers et peuvent concerner, à titre d'exemples : des animations (stands d'information, ateliers pédagogiques, événements participatifs) ou des temps de réflexion individuelle ou collective (réunions, rendez-vous partenariaux, production d'outils ou de documents, etc.). L'association a choisi de valoriser toutes les heures de bénévolat, quelles que soient l'activité correspondante, selon le même taux horaire, à savoir le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) horaire 2024.

En conclusion

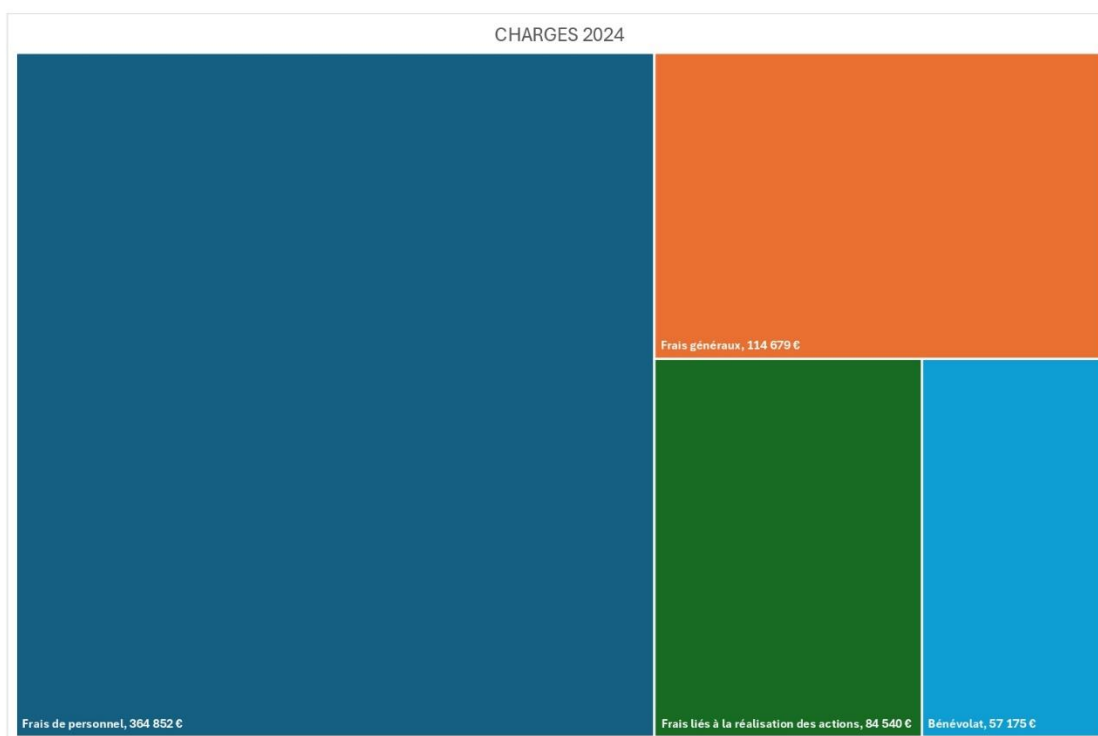
Il sera proposé à l'AG d'imputer le résultat déficitaire de 7 407 € au report à nouveau, diminuant (légèrement) d'autant nos fonds propres.

Par ailleurs, considérant que, pour l'instant, nous n'avons consommé que 72 500 € des fonds propres que nous avons décidé d'investir dans le développement de notre projet associatif, cela nous laisse une marge confortable pour continuer dans ce sens sur 2025.

Cependant, au vu de la conjoncture politique et économique morose qui se dessine, il convient de rester prudent quant à l'utilisation de nos fonds propres et de suivre de près les résultats de nos efforts de communication, tant sur le développement de notre base associative que sur les collectes de dons et autres mécénats.

Le 18 mars 2025,
Maj, le 24 mars 2025
Thierry et Pierre, Co-Trésoriers

GRAPHIQUE 1 : LES CHARGES



GRAPHIQUE 2 : LES PRODUITS

